

UN PORTUGAIS ROI D'ARMES DU ROI RENÉ

Lors d'un récent colloque sur les hérauts aux XIV^e-XVI^e siècles, Christian de Mérindol a fait le point des connaissances sur les « rois d'armes et poursuivants à la cour d'Anjou au temps du roi René »¹. Quelques données inédites permettent d'enrichir le dossier d'un de ces hérauts, le roi d'armes Provence.

Il convient tout d'abord de rectifier la chronologie. Provence qui n'est attesté dans les comptes de la cour d'Anjou qu'à partir de 1469 est, en fait, au service du roi René depuis 1438. Il participe, en effet, à l'expédition de conquête du royaume de Naples qui quitte Marseille le 12 avril 1438. Lecoy de la Marche publie, parmi les pièces justificatives de son livre sur le roi René, des extraits d'une histoire inédite d'Alphonse roi d'Aragon par Gaspard Pérégrin, « un des panégyristes espagnols qu'Alphonse traînait à sa suite », témoin oculaire des faits qu'il rapporte. Au mois de septembre René qui, selon Lecoy de la Marche, « pouvait, en fondant sur lui (Alphonse) à l'improviste s'assurer à tout jamais le trône » préféra, « voulant agir selon les lois de la chevalerie » « lui envoyer des hérauts chargés de lui présenter le gant de la bataille ». Ce que Pérégrin relate en ces termes : « nuncium armorum militemque, Provinciam nomine, regi Alfonso ut ille emisit cui ferratam dexteram in signum finalis certatus regi tradidit esse daturam ». Il rapporte comment Provence agenouillé devant le roi d'Aragon délivre son message et reçoit la réponse du souverain, lequel reporte cette rencontre à la Notre-Dame de septembre dans la Terre de Labour². On sait que ce duel n'aura jamais lieu.

1. *Le héraut, figure européenne XIV^e-XVI^e siècles*, *Revue du Nord*, 1986, p. 617-630.

2. Albert LECOY DE LA MARCHE, *Le roi René. Sa vie, son administration ses travaux artistiques et littéraires d'après les documents inédits des archives de France et d'Italie*, Paris, 1875, t. I, p. 173 et t. II p. 404-405.

Provence figure de 1469 à 1480 dans quatre extraits de comptes de la cour recueillis par Arnaud d'Agnel tous cités par Christian de Mérimondol. Il figure en 1469-1470 sur un état des gages de la cour où il est inscrit pour 62 florins 6 gros³. Il reçoit en avril 1479 13 paumes de draps gris de Perpignan « pour la robe que le roi lui a donné »⁴. Il est gratifié en janvier 1480 de 5 florins pour ses étrennes⁵. Il touche en outre, en mars 1478, 16 florins 8 gros pour « deux capes du Portugal, l'une pour le roi, l'autre pour monseigneur (le marquis du Pont, batard de René), achetées de la carvelle portugueze⁶ ». Il semble jouer un rôle d'intermédiaire dans cette transaction. Son rôle s'explique mieux si l'on tient compte de ses origines.

Provence se nomme en effet Ferrandin et est d'origine portugaise. Il est fils de Gonsalvo Ferrandin, de Lisbonne habitant Marseille. Ces informations figurent dans son testament dicté à Aix le 8 mars 1483⁷.

Les relations de la Provence avec le Portugal avant la mort du roi René sont très limitées. Felix Reynaud dans *l'Histoire du commerce de Marseille* signale la présence dans le port phocéén d'un certain Alvarro Ferrandez qui embarque du vin en 1446, de rares chargements de blé et importations de cuirs par Bertrand Forbin dans les années 1439-1444, puis plus rien jusqu'à la caravelle de 1478⁸. L'immigration a laissé aussi peu de traces documentaires. On ne relève guère qu'un patron de barque, Gonsalves de Lisbonne attesté en 1448 pour plusieurs transports vers Villefranche dont la femme, fille d'un marchand marseillais, teste en 1465, instituant son mari légataire universel⁹.

Provence appartient à cette petite colonie portugaise de Marseille. Toutes les clauses de son testament manifestent son enracinement marseillais. Il laisse un écu à la cathédrale de Marseille pour son gage spirituel. Il fait élection de sépulture au couvent des prêcheurs de Marseille dans le tombeau du père de sa femme Jeanne, Antoine Nicolas. Il lègue à ce couvent 100 florins pour une messe perpétuelle à célébrer tous les vendredi. Il prévoit néanmoins le cas où il viendrait à mourir hors de Marseille: en cette éventualité il sera enseveli dans l'église du couvent des prêcheurs, s'il y en a une en ce lieu, sinon dans l'église cathédrale ou paroissiale de cette

3. Georges ARNAUD D'AGNEL, *Les comptes du roi René*, Paris 1909-1910, t III, p.357 La même somme est allouée à Ardent désir poursuivant d'armes, aux aumôniers et chapelains et aux valets de chambre.

4. Ibid, t. I p. 394 n° 1241.

5. Ibid t III p. 240 n° 4287.

6. Ibid t II p. 66, n° 1688.

7. AD BDR 308 E 542, extensoire de Jacques Vinissardi, f° 207

8. Edouard BARATIER et Felix REYNAUD, *Histoire du commerce de Marseille*, Paris, 1951.p. 554-557.

9. AD BDR 351 E 376 f° 94v°, f° 119, 352 R 5 f° 133v° et (testament de sa femme) « 59 E 4 f° 434v°.

localité et cette église recevra 50 florins pour célébrer trois messes de requiem par semaine. Il demande que douze pauvres vêtus à ses frais suivent son cortège funèbre en portant chacun une torche. Il lègue 12 patacs à chaque chapelain qui assistera à ses obsèques, dira une messe et fera l'absoute. Il affecte la même somme aux chapelains qui feront sa neuvaine. Il ordonne la célébration d'un cantar à la fin de l'année. Ces dispositions sont celles qu'adoptent les notables de ce temps. Il fait un legs à chacun de ses serviteurs : Antoine recevra un vêtement long ayant appartenu à son maître et 10 florins en sus de ses gages et Douce aura, quand elle se mariera, 30 florins, un vêtement, deux écuelles, deux disques, deux pichets d'étain et deux candélabres de laiton. Il laisse 50 ducats à sa sœur Agnès Ferrande et un manteau de brunete (drap noir) à sa belle-mère Catherine Boniface. Il institue légataire universel sa femme Jeanne et lui substitue les enfants qu'elle a eus d'un premier mariage. Bien que le testament soit reçu à Aix dans la boutique du notaire, les deux témoins, dont un drapier, sont de Marseille.

Un contrat de constitution de dot du 14 novembre 1474 établi par le notaire marseillais Barthélemy Darneti permet de mieux situer la belle famille de Provence¹⁰. Sa femme Jeanne est fille de feu noble Antoine Nicolay et de sa veuve Catherine Boniface citoyens de Marseille. Ces familles appartiennent à l'oligarchie marseillaise. Jeanne, du consentement de son beau-père et de sa mère, apporte en dot tous ses biens, soit une maison et un verger à Marseille, rue Caisserie et une vigne sise aux Migraniers¹¹ sous la direction du céllier de Saint Victor. En sus Catherine Boniface, agissant avec l'autorisation de son second mari donne en augment de dot une grande maison avec son mobilier à Marseille, rue Bouterie, une bastide avec son affar de vignes et de près à Terres Blanches¹² et des bijoux pour une valeur de 100 florins. Provence devra racheter de ses propres deniers cette bastide qui a fait l'objet d'une vente à rémère aux héritiers de feu Jacques de Passis¹³. Une fois qu'il sera rentré en possession de cette bastide, il la fera cultiver et les frais et les profits de cette exploitation seront partagés par moitié entre lui d'une part et, d'autre part, sa femme et sa belle-mère. Après la mort de Provence, cette bastide reviendra à Jeanne et Catherine.

Le roi d'armes n'a pas seulement des biens dans le terroir de Marseille. Deux actes de 1477 révèlent des acquisitions effectuées dans le pays d'Aix : une tour carrée sise dans le village de Lambesc et une terre et un pré dans le

10. AD BDR 351 E 448 f° 387

11. Toponyme situé « vers Saint Loup sur l'Huveaune », par J.A.B. MORTREUIL, *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Marseille*, Marseille, 1872, p. 228)

12. Toponyme situé au quartier Saint Pierre par MORTREUIL, op. cit, p. 361.

13. Les Passis (Pazzi) sont une famille florentine immigrée en Provence au XV^e siècle, établie à Marseille et à Avignon.

finage de Rognes. Il s'en dessaisit par donation entre vifs au profit d'Aixoïis qui restent à identifier, Pellegrin Serverie et son épouse Marguerite¹⁴.

Provence a survécu à la mort du roi René. On trouve encore son nom en 1487, sous la forme *lo rey darmas*, sur la liste des personnes qui reçoivent une chandelle en contre partie du règlement de leur cotisation à la confrérie de Notre-Dame de Purification dite aussi des notaires de Marseille, le jour de la Chandeleur¹⁵. Cette confrérie professionnelle qui a son siège dans l'église Notre Dame des Accoules est aussi largement ouverte sur la société phocéenne¹⁶. Plus des deux tiers de ses membres sont extérieurs au métier. Ses registres la désignent souvent comme célébrée « per los senhors notaris, gentilhombres, merchants et autres notables personnes. » On y voit notamment les Favas, les Remesan, les Forbin, et les Boniface que nous savons apparentés à Provence.

Il ressort de ces documents, des relations de parenté dont ils témoignent, du niveau de fortune qu'ils reflètent, et du statut qui s'exprime dans les dispositions prises pour les obsèques, que Provence, s'il n'est pas noble, a néanmoins, comme plusieurs roi d'armes dans d'autres principautés, une certaine stature sociale¹⁷.

Noël COULET

14. AD BDR 309 E 247 f° 105 et 106. Le nom des donataires est aussi orthographié Sergerie et Feugerie.

15. AD BDR 14 G 53 f° 296 v.

16. Sur cette confrérie : Noël COULET, « La confrérie des notaires de Marseille aux XIV^e et XV^e siècles », dans *Le comté de Nice, terre de rencontre du Notariat. Provence-Corse-Piémont*, Nice, 1991 p. 31-46

17. Les observations sur le statut social du héraut d'armes réunies dans le numéro spécial de la *Revue du Nord* 1986 s'accordent pour considérer que le héraut est un « personnage initialement et longtemps non noble » (Werner PARAVICINI p. 489), « ordinairement non noble » (Gert. MELVILLE, p. 494) ; l'exemple de Palis, roi d'armes de Flandres au début du XV^e siècle étudié par Bertrand SCHNERB, révèle « un personnage d'une certaine stature sociale », contractant un beau mariage et capable de prêter de l'argent à ses maîtres p. 551.

CHRONIQUE

Cartographie et histoire, histoire de la cartographie

Autour de la soutenance de thèse de Guenièvre Fournier-Antonini:
Barcelone, Gênes et Marseille. Cartographies et images, XV^e-XIX^e siècles

On voudrait, par ce qui suit, rendre compte d'une soutenance de thèse intéressant Marseille et deux autres ports méditerranéens, Gênes et Barcelone, qui vient d'avoir lieu dans les locaux de l'EHESS à Paris le 1^{er} octobre 2008. Mais dépasser un peu cet exercice formel, et parfois trop convenu, afin de mieux susciter l'intérêt des lecteurs, donner quelques repères bibliographiques et, par la même occasion, mettre en valeur ce qui pourrait trop facilement passer pour une soutenance parmi d'autres. Cependant, cette mise en perspective, autorisée nous semble-t-il par les graves carences que révèle trop souvent l'attitude moyenne envers l'histoire de la cartographie, sera néanmoins nettement distinguée du compte-rendu de la soutenance elle-même, lequel fera suite à cette brève présentation.

L'histoire de la cartographie fut longtemps considérée comme un pur exercice d'érudition et même par quelques-uns, comme une occupation de collectionneur et d'amateur. On serait charmé d'apprendre que cet état d'esprit est désormais dépassé, mais on en doute un peu. Ce type de recherches était aussi resté une grande spécialité des mondes anglophones. À l'origine entre les mains des « amateurs de cartes » et des marchands, la cartographie ancienne a accédé désormais au rang d'une véritable matière universitaire intégrée à la recherche historique. En veut-on une preuve récente et manifeste ? Il faudra alors se plonger dans les deux magnifiques et passionnants volumes sur la Renaissance de la monumentale collection, toujours en construction, de l'Université du Wisconsin à Chicago consacrée à *History*